



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'EURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Basse Vallée de la Risle et de ses affluents

Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal de la Basse Vallée de la Risle

Le préfet de l'Eure, par arrêté n° D1/B1/17/1254, a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général, au titre du Code de l'environnement, concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Basse Vallée de la Risle et de ses affluents sur le territoire des communes d'Aclou, Appeville-Annebault, Authou, Brionne, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Frencuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Nassandres-sur-Risle, Pont-Audemer, Pont-Authou, Saint-Philbert-sur-Risle. Cette enquête se déroulera du 6 novembre 2017 au 6 décembre 2017 inclus.

Pendant ce délai, un dossier sera déposé dans les mairies des communes précitées. Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public, toute personne pourra prendre connaissance du dossier, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également adresser ses observations avant le mercredi 6 décembre 2017 18h, à la mairie de Pont-Audemer, siège de l'enquête, par voie électronique en précisant la mention suivante « dossier PPRE Basse Vallée de la Risle à l'attention du commissaire-enquêteur » à l'adresse mail suivante : guillaume.arnal@ville-pont-audemer.fr ou par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Pont-Audemer, pour y être annexées au registre.

Le dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>. Il pourra également être consulté en versions papier et numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la préfecture de l'Eure.

Le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Jean-Claude SAINSAULIEU, professeur de biologie et géologie, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations lors des permanences suivantes à la mairie de :

Pont-Audemer : lundi 6 novembre 2017 de 9h à 12h
 mercredi 6 décembre 2017 de 15h à 18h
Brionne : samedi 18 novembre 2017 de 9h à 12h (au centre Gaston Taurin place de la mairie)
Nassandres-sur-Risle: jeudi 30 novembre 2017 de 15h à 18h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie des communes précitées. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture de l'Eure, à la disposition du public pendant un an.

Toute information complémentaire concernant le projet pourra être obtenue auprès du syndicat intercommunal de la Basse Vallée de la Risle, mairie, 6 rue Augustin Hébert 27290 Saint-Philbert-sur Risle.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général. Le préfet de l'Eure est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, cette décision.

Pour le préfet et par délégation,
la chef de bureau


Priscillia RAVILLY